



Union Européenne

RÉGION
Nouvelle-
AquitaineLa Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

Dispositif 73.06.01

Investir dans l'équipement des massifs forestiers

Note – Postes de dépenses

Type de dépense		Poste de dépense	Description de la dépense	Unités
Travaux	Matériel et équipement	Création d'ouvrages ou d'équipements	Création et changement de gabarit de routes forestières	km
			Création et changement de gabarit de pistes forestières	km
			Place de dépôt et/ou retournement	m2
			Travaux annexes : barrières, portiques, panneaux de signalisation, plots bois, radier béton, caniveaux de chaussée, ralentisseurs, tronçons revêtus en enrobé, tri couche ou béton seulement dans les secteurs le nécessitant	Nombre
			Fossés latéraux aux chemins et pistes ainsi que les collecteurs au sein de la parcelles forestières riveraines susceptibles d'impacter directement la pérennité de l'ouvrage ou de l'équipement	km
			Ouvrages de franchissement type passage busé, pont cadre, passage à gué et équipements annexes (têtes de sécurité, tête de pont droite, garde-corps, ...)	Nombre / ml
			Travaux de résorption des points noirs	Nombre
			Opérations de génie écologique	Nombre
Autres		Etudes	Frais d'arpentage, de division et de bornage	Nombre
			Les dépenses liées à la recherche de réseaux ou à leur déplacement	Nombre
			Etude d'opportunité ou d'impact écologique, économique et paysagère	Nombre
			Schémas de desserte	Nombre
Prestation de service		Maîtrise d'œuvre	Plafonnée à 12 % du montant total des travaux, matériel et équipement (HT)	

Version 1.0 du 17/01/2024

Note – Postes de dépenses